

Règlement de la Braderie organisée par l'Association Stockcar Tourquennois du Dimanche 15 Novembre 2026

Article 1 - LIEU ET HORAIRES

Cette manifestation est organisée par l'«Association Stockcar Tourquennois » à la salle Georges Dael (100 rue de Lille à Tourcoing) le 15 novembre 2026.

Les exposants pourront s'installer dès 7h et devront être présents tout au long de l'évènement, c'est-à-dire de 8h à 13h. La braderie sera ouverte aux visiteurs à 8h.

Article 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La braderie est réservée aux particuliers.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 Aout 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

Toute personne devra lors de l'inscription :

- Justifier de son identité en joignant une copie lisible de sa pièce d'identité
- Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé »

Pour les particuliers, l'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation.

Un registre sera tenu et transféré à la Préfecture dans les 8 jours suivant l'évènement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Article 3 – RESERVATION ET TARIFICATION

Les frais de réservations devront être réglés avant l'évènement :

- soit via Hello Asso :
<https://www.helloasso.com/associations/stockcar-tourquennois/evenements/braderie-en-salle-15-11-2026>

- soit par virement bancaire :
ASSOCIATION STOCKCAR TOURQUENNOIS
IBAN : FR76 1670 6050 3754 0064 0624 968
BIC : AGRIFRPP867

Les frais d'emplacement sont définis comme suit :

- 5 euros par table (seront mis à disposition 1 table et 2 chaises par les organisateurs)
- 5 euros par emplacement de portant (les portants ne seront pas fournis par les organisateurs)

Toute annulation des exposants devra être faite dans un délai minimum de 48h précédant l'évènement.

Article 4 - CONDITIONS D'OCCUPATION

Les emplacements réservés devront impérativement être occupés par les exposants signataires dudit dossier d'inscription. Les emplacements non occupés le 15 novembre à 8h seront considérés comme libres et pourront par conséquent, être réattribués. Aucune réclamation ne sera possible.

Les emplacements seront attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 5 - SECURITE

Les exposants devront s'assurer de ne pas bloquer les issues de secours et rendre facilement accessibles leur stand aux visiteurs.

Les enfants des exposants et des visiteurs seront sous la seule responsabilité de leurs parents.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (animaux, alcool, armes, objets contendants, CD et jeux gravés (copie), contrefaçons, produits inflammables...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 - TENUE DES EMPLACEMENTS

Les exposants sont tenus de tenir un stand propre durant toute la braderie. Des poubelles seront mises à disposition.

Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place. Des poubelles extérieures seront mises à disposition sur le parking de la salle.

Article 7 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations et accidents corporels.

Article 8 - RESTAURATION

Une restauration sera proposée par les organisateurs. Aucune vente de nourriture ou de boissons ne devra être proposée par les autres exposants.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Association Stockcar Tourquennois – Tourcoing

Mail : stockcartourquennois@gmail.com

Tel : 06.11.77.51.25

Exposant :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé » :